

Le modèle suisse des "trois cercles" pour la politique à l'égard des étrangers (1991). - *in* CALOZ-TSCHOPP, Marie-Claire. - Parole, pensée, violence dans l'État : une démarche de recherche. - L'Harmattan, 2004. - pp. 663 - 665.

[source : Extraits du rapport du Conseil fédéral (suisse) sur la politique à l'égard des étrangers des réfugiés, Berne, mai 1991, no. 91.036]

Principes de la nouvelle politique à l'égard des étrangers.

La nouvelle politique à l'égard des étrangers aura pour objet principal l'intégration de la Suisse dans son environnement européen. Notre pays doit pouvoir garder sa place, reconnue par les autres États, au sein de l'Europe. Cela exige une ouverture progressive pour aboutir finalement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et les États de la CE et de l'AELE.

La deuxième priorité consistera à maîtriser la pression migratoire croissante du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest. Une politique d'admission restrictive est ici impérative.

La nouvelle politique suisse des années nonante à l'égard des étrangers sera donc la suivante :

- a) Afin de préserver notre identité nationale, de sauvegarder la paix sociale et de conserver l'équilibre démographique, il importera de maintenir un rapport équilibré entre Suisses et Étrangers. L'effectif de la population étrangère résidante continuera à être placé sous contrôle. Une clause de protection devra permettre d'empêcher d'éventuels mouvements de migrations massifs et imprévus en provenance des États de la CE et de l'AELE.
- b) Il importera de coordonner les efforts sur les plans européen et mondial afin de maîtriser la pression migratoire.
- c) La Suisse a besoin comme auparavant de recourir à la main-d'œuvre étrangère pour pouvoir conserver ses avantages en tant que place économique.
- d) Ces raisons ont conduit à l'élaboration **d'un modèle des trois cercles** :
 - Dans le cercle intérieur (libre circulation), qui ne comprend que les États de la CE et de l'AELE, les limitations actuelles en matière de politique à l'égard des étrangers et du marché du travail qui touchent la libre circulation des personnes sont progressivement abolies.
 - Le cercle médian (recrutement restreint) comprend les pays qui ne font pas partie ni de la CE, ni de l'AELE et qui ne font donc pas partie du cercle intérieur; néanmoins, nous souhaitons y recruter de la main-d'œuvre dans le cadre d'une politique restrictive. Dans l'optique actuelle, les USA et le Canada font notamment partie de ces pays. Dans les années à venir, il sera possible d'admettre d'autres États (d'Europe centrale et d'Europe de l'Est essentiellement) dans le cercle médian. Il conviendra de faciliter l'admission de main-d'œuvre particulièrement qualifiée provenant de ce dernier cercle. Il devra être possible de procéder à des simplifications d'ordre administratif, d'améliorer le statut juridique, d'aider au perfectionnement professionnel et à l'intégration des intéressés. Toutefois, il faudra poursuivre par principe la politique restrictive qui a été la nôtre jusqu'à présent.
 - Le cercle extérieur (pas de recrutement mais possibilité de faire des exceptions) englobe tous les autres États. Les ressortissants de ces derniers ne recevront d'autorisation de séjour et de travail que dans des cas exceptionnels. Il sera

toutefois possible d'assouplir au besoin cette pratique dans le cas de spécialistes très qualifiés désirant effectuer un séjour de plusieurs années mais de durée limitée dans notre pays, tout en évitant de favoriser la fuite des cerveaux.

Lorsqu'on procédera à une libéralisation de notre politique d'admission de main-d'œuvre étrangère, il faudra veiller à ce qu'elle s'accompagne, en contrepartie, de l'ouverture d'autres marchés du travail qui se fera alors au bénéfice des ressortissants suisses. (chap. 4, pp. 19 - 20). (...)

5. Conclusion

La Suisse vit en grande partie de l'échange des biens, de capitaux, de personnes et de services avec d'autres États. Elle est et reste partie intégrante d'un ordre international et surtout européen. L'isolement ne correspond ni à son histoire ni à sa vocation.

Pour sa politique future, le Conseil fédéral se laissera guider par les principes directeurs cités plus haut (chap. 3). La sauvegarde des principes vitaux économiques et écologiques, le maintien de la paix sociale et de notre identité nationale, l'orientation des activités de l'État selon des principes éthiques et humanitaires ainsi que l'intégration de la Suisse dans le futur espace européen sont autant de prémisses de la politique future à l'égard des étrangers et des réfugiés, prémisses auxquels tous les intérêts particuliers devront être subordonnés (Conclusions, p. 47). (...)

5.3. Aspects à long terme

Le fossé grandissant entre les États riches et les États pauvres, les régions politiquement stables et celles ébranlées par les crises ne fait qu'accroître le nombre des émigrants. Ce n'est qu'en comblant ce fossé qu'il serait possible de ralentir les mouvements migratoires. Cependant, rien n'indique à l'heure actuelle que les différences s'atténueront. La Suisse, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord, le Japon, l'Australie, certains États du Sud-Est asiatique et, dans un avenir proche, quelques États d'Europe centrale et de l'Est deviennent des îlots de prospérité dans un monde de privations. Il s'avère de plus en plus que si les pays du tiers monde venaient à copier ce modèle de société, à supposer que cela soit possible, on aboutirait à une catastrophe écologique. Dans l'hypothèse où les populations des pays pauvres, fort nombreuses, revendiqueraient ne serait-ce que la moitié de l'énergie et des ressources naturelles que nous sommes accoutumés à consommer, les limites que nous impose l'écologie seraient dépassées. Force est de constater que les critères que connaissent nos sociétés occidentales ne peuvent servir de modèle à un ordre mondial qui soit viable. Nous ne pouvons que pressentir la gravité des conséquences de ce qui précède.

C'est pourquoi il faudrait soutenir les recherches et les processus de prises de conscience qui ont lieu sur ce point en Suisse et à l'étranger. (Conclusions, p. 50).